

  
**Champagne en Vanoise**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)**  
**SEANCE DU 14 FEVRIER 2024**

**N° 2024 0004**

L'An Deux mille vingt-quatre, le 14 février à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 6 février 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents :** René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Olivier CHENU

**Absents excusés :** Olivier SACHE

Nombre en Membres :	15
En exercice :	09
Suffrages exprimés :	08
Votes pour :	08
Votes contre :	0
Ne prend pas part au vote :	0

\*\*\*\*\*

**Objet : Vente d'une parcelle communale à Monsieur Thierry RUFFIER DES AIMES**

Monsieur Thierry RUFFIER DES AIMES a sollicité la commune afin d'acquérir une partie de la rue de la Crue de 1935.

La rue de la crue de 1935 vient de faire l'objet d'une désaffectation suivie d'un déclassement du domaine public, dans le but de son aliénation.

Monsieur RUFFIER DES AIMES souhaite acquérir la partie communale au droit de sa parcelle 292, soit une longueur de 6 mètres sur une largeur de 2 mètres.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE la vente de terrain de 12 m<sup>2</sup>, situé au droit de la parcelle 292 à Monsieur RUFFIER DES AIMES ;
- DECIDE que le prix de vente est fixé à 100€/m<sup>2</sup>.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que tout document afférent à cette opération ;
- PRECISE que l'intégralité des frais (documents d'arpentage, frais de notaire, ...) sera à la charge de l'acquéreur.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

**Pour le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD**



**MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**